

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle du conseil située au 476 rue Principale, le 4 novembre 2025 à 19H00.

Sont présents à cette séance :

Mairesse Madame Karine Champagne
Siège no 1 Monsieur Francis Quirion
Siège no 2 Monsieur Stéphane Veilleux
Siège no 3 Monsieur Cédric Quirion
Siège no 4 Monsieur Shawn Marier

Le conseil siège avec quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Karine Champagne.

Monsieur Pier-Olivier Busque, directeur général et secrétaire-trésorier agit comme secrétaire d'assemblée.

Ordre du jour de la rencontre

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Dépôt des procès-verbaux

4. LÉGISLATION

- 4.1 Avis de motion 251-2025 Réfection de la conduite d'aqueduc du tronçon 013-A1
- 4.2 Dépôt du règlement 251-2025 Réfection de la conduite d'aqueduc du tronçon 013-A1
- 4.3 Déclaration des intérêts pécuniaires
- 4.4 Dépôt des formulaires SP 2200 au comptable
- 4.5 Projet entente inspection régionale MRC
- 4.6 Mandat Blanchette Vachon service à la dette
- 4.7 Mandat Blanchette Vachon Audit financier 2025

5. FINANCES

- 5.1 Compte pour approbation
- 5.2 Quote-part municipale 2026 transport adapté

6. MATÉRIEL – ÉQUIPEMENTS-FOURNITURE – TRAVAUX

- 6.1 Offre de service abat-poussière
- 6.2 Offre de service Gestizone
- 6.3 Offre de service pour réparer des appareils au gym
- 6.4 Achat matériel pour clôture à neige

7. PERSONNEL

- 7.1 Vacances employés

8. LOISIRS ET CULTURE

- 8.1 Surfaçage piste de ski de fond

9.RAPPORT

10.CORRESPONDANCE

11.AUTRES SUJETS

12. Période de questions

13. Ajournement de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Karine Champagne, mairesse, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2025-11-333 Il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour.

3. DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX

2025-11-334 Il est proposé par monsieur Shawn Marier, et résolu à l'unanimité que le conseil adopte les procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 octobre et de la séance d'ajournement du 21 octobre 2025.

4. LÉGISLATION

4.1. AVIS DE MOTION 251-2025 RÉFECTION DE LA CONDUITE D'AQUEDUC DU TRONÇON 013-A1

2025-11-335 Il est, par la présente, donné avis de motion, par monsieur Francis Quirion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 251-2025 intitulé règlement décrétant une dépense et un emprunt de 463 824\$ pour des travaux de réfection de la conduite d'aqueduc du tronçon 013-A1.

4.2. DÉPÔT DU RÈGLEMENT 251-2025 RÉFECTION DE LA CONDUITE D'AQUEDUC DU TRONÇON 013-A1

2025-11-336 Il est, par la présente, déposé par monsieur Francis Quirion, conseiller, le projet du règlement numéro 251-2025 intitulé règlement décrétant une dépense et un emprunt de 463 824\$ pour des travaux de réfection de la conduite d'aqueduc du tronçon 013-A1.

4.3. DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

2025-11-337

Considérant que le conseil désire être conforme au code de déontologie des élus;

Considérant que les élus ont rempli leur déclaration des intérêts pécuniaires ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que les déclarations des intérêts pécuniaires soient déposées pour la conformité au code de déontologie des élus sur le site du gouvernement du Québec.

4.4. DÉPÔT DES FORMULAIRES SP 2200 AU COMPTABLE

2025-11-338

Considérant que le conseil désire être conforme au code de déontologie des élus;

Considérant que les élus ont rempli leur formulaire d'information relative aux apparentés;

Considérant que ces formulaires doivent être transmis à la firme comptable Blanchette Vachon;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que les formulaires pour les organismes municipaux adressant la conformité à la norme SP 2200, information relative aux apparentés, soient transmis pour la conformité au code de déontologie des élus à la firme comptable Blanchette Vachon.

4.5. PROJET ENTENTE INSPECTION RÉGIONALE MRC

2025-11-339

Considérant l'entente intermunicipale entre la municipalité et la MRC de Beauce-Sartigan *Pour la fourniture d'un service en matière d'application des règlements d'urbanisme et ceux relatifs au traitement et l'évacuation des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22) et le prélèvement des eaux et leur protection (Q-2, r.35.2) et d'un soutien en urbanisme offert par le service d'aménagement et de développement du territoire;*

Considérant que la municipalité déclare sa participation au volet 1 de l'entente pour l'année 2026 et le renouvellement automatique de celle-ci chaque année subséquente, le tout selon les modalités prévues à ladite entente;

Considérant que la municipalité déboursera la somme de 2000\$ annuellement, laquelle pourrait être indexée pour les années subséquentes;

Considérant que la municipalité déclare sa participation au volet 3 de l'entente pour l'année 2026 et le renouvellement automatique de celle-ci chaque année subséquente, le tout selon les modalités prévues au règlement 2010-79 de la MRC ou tout autre règlement qui pourrait être adopté ultérieurement afin de le remplacer ou le mettre à jour;

Considérant que la municipalité déboursera les sommes facturées par la MRC, uniquement si des services auront été rendus;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil confirme la participation de la municipalité au volet 1 pour l'année 2026 et le renouvellement automatique de celle-ci chaque année subséquente, en plus de débourser la somme fournie par la MRC;

Que le conseil confirme la participation de la municipalité au volet 3 pour l'année 2026 et le renouvellement automatique de celle-ci chaque année subséquente, en plus de débourser la somme facturée par la MRC, uniquement si des services auront été rendus.

4.6. MANDAT BLANCHETTE VACHON SERVICE À LA DETTE

2025-11-340

Considérant que la firme comptable Blanchette Vachon est mandatée pour le soutien du service à la dette de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley pour l'année financière 2026;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil mandate la firme comptable Blanchette Vachon pour le soutien du service à la dette.

4.7. MANDAT BLANCHETTE VACHON AUDIT FINANCIER 2025

2025-11-341

Considérant que la firme comptable Blanchette Vachon est responsable de l'audit financier de la Municipalité pour l'exercice financier 2025;

Considérant que la firme comptable Blanchette Vachon est en mesure d'effectuer un audit pour l'exercice financier 2025 et que cet audit est en mesure d'analyser les états financiers actuels de la Municipalité;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil mandate la firme comptable Blanchette Vachon pour effectuer un audit des états financiers de la Municipalité pour l'année financière 2025.

4.8. DÉPÔT DES RÔLES DE CHAQUE ÉLU

2025-11-342

Considérant que la période électorale est terminée et que nous avons maintenant comme membre du conseil :

Mairesse Madame Karine Champagne

Siège no 1 Monsieur Francis Quirion

Siège no 2 Monsieur Stéphane Veilleux

Siège no 3 Monsieur Cédric Quirion

Siège no 4 Monsieur Shawn Marier;

Considérant que chaque élu désire s'impliquer dans la municipalité;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que la liste des différents rôles occupés par chacun soit déposée sur le site web de la municipalité.

5. FINANCES

5.1. COMPTES POUR APPROBATION

2025-11-343

Considérant que les membres du conseil ont reçu la liste des comptes à payer et qu'ils en ont pris connaissance ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que la liste des comptes compressibles, incompressibles et les salaires du mois d'octobre 2025 au montant total de 215 889.07 \$ soit adoptée telle que présentée et détaillée comme suit :

Salaires et allocations payés : 43 556.13 \$

Factures payées : 67 311.46 \$

Factures à payer : 105 021.48 \$

5.2. QUOTE-PART MUNICIPALE 2026 TRANSPORT ADAPTÉ

2025-11-344

Considérant que le conseil municipal a reçu la demande de contribution 2026 pour le transport adapté de Transport Autonomie Beauce-Etchemin;

Considérant que la municipalité de St-Honoré-de-Shenley participe au transport adapté;

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la prévision budgétaire triennale;

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du plan de transport et de la tarification;

Considérant que le nombre d'habitants de la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley est présentement de 1645 habitants, le montant de la quote-part est de 5 165.30\$;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil confirme l'adoption des prévisions budgétaires triennale;

Que le conseil adopte le plan de transport et de la tarification;

Que le montant de 5 165.30\$ pour la contribution versée pour le transport adapté à la firme Transport Autonomie Beauce-Etchemins en 2026 soit pris au budget 2026.

6. MATÉRIAUX – ÉQUIPEMENTS – FOURNITURES – TRAVAUX

6.1. OFFRE DE SERVICE ABAT-POUSSIÈRE

2025-11-345 **Considérant** que l'utilisation de l'abat-poussière sera essentielle dans les rangs cette année;

Considérant que l'an passé la firme Adrien Roy offrait l'abat-poussière à .4200\$/L;

Considérant que la soumission de la firme Adrien Roy offre .463\$/ L en 2026 et .472/ L en 2027;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le renouvellement avec la firme Adrien Roy soit accepté à .463\$/L pour 2026 et .472\$/L pour 2027 pour l'achat d'abat-poussière.

6.2. OFFRE DE SERVICE GESTIZONE

2025-11-346 **Considérant** que le conseil désire faire des travaux pour le remplacement de la conduite d'aqueduc tronçon 013-A1 en 2026;

Considérant que l'offre de service de la firme Gestizone pour déterminer la présence de milieux humides et hydriques s'élève à 3 900\$ plus taxes;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que l'offre de service de la firme Gestizone soit acceptée pour la cartographie des milieux humides et hydriques pour les travaux d'aqueduc du tronçon 013-A1 reliant le Grand Shenley et la rue Jobin pour un montant de 3 900\$ plus taxes.

Que le montant soit financé via le projet.

6.3. OFFRE DE SERVICE POUR RÉPARER DES APPAREILS DE GYM

2025-11-347

Considérant qu'un technicien a fait un premier entretien au matériel de la salle de sport;

Considérant que certaines pièces ont besoin d'être changées;

Considérant que le montant de la soumission de l'entretien des équipements de sport s'élève à 751.90\$ pl tx;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que la soumission pour la réparation des équipements à la salle de gym Cardio Shenley soit acceptée au montant de 751.90\$ pl tx;

Que le montant soit financé via le budget d'opération.

6.4. ACHAT MATÉRIEL POUR CLÔTURE À NEIGE

2025-11-348

Considérant que le conseil désire terminer l'installation de clôture à neige sur son territoire;

Considérant que pour terminer le mandat, les employés de voirie auront besoin de matériaux supplémentaires;

Considérant que la soumission de la Quincaillerie Champagne s'élève à 1881\$ pl tx;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le montant de 1881\$ à la Quincaillerie Champagne plus tx soit autorisé pour terminer l'installation de clôture à neige;

Que le montant soit financé via le surplus.

7. PERSONNEL

7.1. VACANCES EMPLOYÉS

2025-11-349

Considérant que madame Marilène Robert et monsieur Pierre Lapointe demandent l'approbation du conseil pour prendre des vacances.

Considérant que le conseil désire autoriser ces employés à prendre des vacances;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise madame Marilène Robert et monsieur Pierre Lapointe à prendre une semaine de vacances cet automne.

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1. SURFAÇAGE PISTE DE SKI DE FOND

2025-11-350

Considérant que la municipalité veut offrir l'accès à une piste de ski de fond à même la piste cyclable ;

Considérant que M. Claude Carrier offre de surfacer la piste au coût de 60\$ la fois ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise M. Claude Carrier à effectuer le surfaçage de la piste de ski de fond au coût de 60\$ la fois ;

9. RAPPORT

10. CORRESPONDANCE

Le Directeur général dépose le bordereau de correspondance du mois d'octobre 2025.

11. AUTRES SUJETS

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée.

13. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

2025-11-351

Il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit ajournée au 18 novembre 2025.

Il est 20h00.



Karine Champagne, mairesse



Pier-Olivier Busque, directeur général et secrétaire-trésorier